

PRESENTS : Michel CUDET, Marie-Cécile CHOLLAT-RAT, Thierry BEAUFORT, David BILLON LAROUTE, Nicole BRESTAZ, Marielle BRUNET, Pierre EYMERY, Jacqueline AYMOZ, Adrien CHOLLAT, Patrice MORTREUIL, Béatrice GARCIA, Michel KRYSTLIK, Anthony MAHE, Richard MEYER, Joëlle RAMBAUD,

ABSENTS : Dominique BARRAT, Nadine DELPHIN POULAT

POUVOIRS : Nadine ROUX a donné pouvoir à Thierry BEAUFORT
Dominique GOVAERTS a donné pouvoir à Béatrice GARCIA

SECRETAIRE : Nicole BRESTAZ

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

COMPTE RENDU PRECEDENT

Adopté

INFORMATIONS GENERALES

:

- ❖ La distribution des colis de Noël aux anciens par les membres du CCAS a débuté le 7 décembre.
- ❖ Les vœux au personnel auront lieu le 16 décembre à 19h
- ❖ Le rassemblement citoyen du dimanche 15 novembre, à la suite des évènements tragiques de Paris du 13 novembre, a recueilli 120 signatures.
- ❖ La trésorerie de Saint Geoire en Valdaine fermera son service le 31 décembre 2015. Une réception sera organisée le 5 janvier 2016 à 17h en mairie de St Geoire en Valdaine.
- ❖ Le bureau de Poste ferme les boîtes postales au 1^{er} janvier 2016. Les conditions de distributions pour la mairie sont floues et le service de substitution sera payant.

➤ Réunions et manifestations à venir

Le calendrier est transmis à l'ensemble du conseil municipal.

- ✓ Elections régionales le 13 décembre 2015 pour le second tour.
- ✓ Les vœux à la population auront lieu le samedi 9 janvier 2016 à 18h30 à l'Espace Versoud.

➤ Informations et décisions :

- ✓ Une commande d'étude de faisabilité portant sur l'écoulement et la récupération des eaux pluviales à Choché (au-dessus des Balcons de la Valdaine) a été passée au cabinet Merlin.
- ✓ Mme Chapelat, notre mercièrre qui veut partir en retraite, n'a pas trouvé d'acquéreur pour sa boutique. Son local sera mis à la disposition de l'association Clic and Clap pour une année avec convention à l'appui.

PAYS VOIRONNAIS – SYNDICATS

➤ Commission Aménagement du territoire, urbanisme et logement du 17/11/2015
Rapport de Patrice MORTREUIL

➤ Commission Mobilité du 2/12/2015
Rapport de Patrice MORTREUIL

- SEDI : Transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides »

Afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine et périurbaine, le SEDI souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.

La loi Grenelle II a confié aux communes la compétence du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le déploiement d'un « réseau public » a pour objectif d'une part de rassurer les usagers et de les encourager à investir dans des véhicules électriques sans craindre de tomber en panne en cours de trajet, d'autre part de maîtriser les tarifs proposés sur ce réseau public.

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de coordonner ce maillage avec des territoires voisins, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts, de bénéficier d'une aide de l'ADEME au travers du « programme d'investissements d'avenir » et de garantir l'interopérabilité des bornes, **le SEDI s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides »** lors de la modification de ses statuts de décembre 2014 et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

Le SEDI a soumis à l'ADEME une demande de financement pour soutenir l'investissement d'environ 305 bornes de recharge de type accéléré. En contrepartie de cette aide financière, il est attendu que les communes s'engagent à assurer la gratuité de stationnement des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout son territoire pendant une durée minimale de deux ans.

Décision : adopté à l'unanimité

➤ Pays Voironnais. Rapports annuels d'activités 2014 : Eau, Assainissement, Déchets et Transport.
Les rapports ont été examinés par l'assemblée qui a pu en débattre et commenter.
Ces rapports sont à disposition en mairie.

Arrivée de Pierre EYMERY à 20h10

➤ Pays Voironnais : renouvellement de la convention de déneigement de la zone d'activité
Au cours de cette séance il est rappelé à l'Assemblée que la Commune de St Geoire en Valdaine par délibération du 25 avril 2013 a signé une convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour que le déneigement de la zone d'activités du « Bigallet » soit effectué par la Commune de St Geoire en Valdaine. Les résultats de cette coopération ont été concluants ces trois dernières années et il est proposé de la renouveler pour 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2016, dans les mêmes conditions techniques et financières.
Les conditions de la rémunération pour ce service sont basées sur le coût horaire de déneigement composé du coût horaire du camion équipé avec lame et saleuse, additionné au coût horaire du chauffeur soit 66.50 € TTC par heure de déneigement.

Décision : accepté à l'unanimité

➤ Association Foncière de Remembrement : désignation de membres pour la dissolution.
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une Association Foncière de Remembrement (AFR) a été mise en place en 1986 sur les communes de CHIRENS, de MASSIEU et de SAINT GEOIRE EN VALDAINE. Depuis cette date, elle a engagé et réalisé l'ensemble des travaux et aménagements qui avaient été décidés par la Commission Communale d'Aménagement Foncier. Sa dissolution a donc été décidée en 2006, et les trois communes membres de l'AFR ont accepté de recevoir par délibération tous les biens fonciers de l'AFR dans leur patrimoine communal respectif.

Or depuis cette date, aucune démarche n'a été entreprise pour finaliser cette dissolution. Malheureusement, le dernier arrêté pris pour désigner le bureau de l'AFR date de 2003 (arrêté n°2003-04752), et n'était valide que pour 6 ans. A ce jour, l'AFR n'a donc ni bureau actif ni Président pouvant signer les actes de cession nécessaires ou procéder à la clôture des comptes. Un courrier a donc été adressé le 3 décembre 2013, puis renouvelé courant juin 2014, par la mairie de MASSIEU afin que le Préfet de l'Isère prenne un arrêté de renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Monsieur le Maire explique que suite à cette demande, Madame Marie-Thérèse JOUVEAU de la Direction Départementale des Territoires a informé que les AFR n'existaient plus (elles ont été remplacées dans les textes de loi par une autre structure et elles devaient transformer leurs statuts avant une date butoir dépassée à ce jour) et que Monsieur le Préfet ne pouvait donc plus renouveler le bureau.

Madame JOUVEAU propose donc aux Conseils Municipaux des trois communes concernées de désigner chacun 4 représentants. Ceux-ci seront convoqués en assemblée générale afin de désigner un bureau et un Président qui auront la charge de finaliser la dissolution de l'AFR (cession des terrains de l'AFR aux communes, vote du dernier budget, clôture des comptes et dissolution définitive).

Monsieur le Maire propose donc de désigner 4 représentants à l'AFR.

Se proposent : **Anthony MAHE, Patrice MORTREUIL, Béatrice GARCIA, Adrien CHOLLAT**

Décision : accepté à l'unanimité

- SIVU Incendie de la Valdaine : désignation d'un représentant.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a deux représentants au sein du SIVU Incendie de la Valdaine : Messieurs BARRAT et CHOLLAT.

Pour des raisons professionnelles (nomination comme chef de centre et chef de caserne au sein du SDIS) incompatibles avec celles de membre et Président de cette instance, Monsieur Dominique BARRAT est démissionnaire.

Il convient de désigner un représentant communal en remplacement.

Monsieur le Maire propose donc de désigner un second représentant pour le SIVU Incendie de la Valdaine.

Se propose: Richard MEYER

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

➤ Finances

- ✓ Point de situation budgétaire : décisions modificatives

Décision modificative Numéro 4

Le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

FONCTIONNEMENT

CREDITS A OUVRIR			
Chap	Art.	Objet	
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et	750,00
65	658	Charges diverses de la gestion courante	140,00
66	6688	Autres	1 120,00
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de g	350,00
67	6712	Amendes fiscales et pénales	200,00
65	65748	Sub. Fonct (Privé) – autres organismes	1 600,00
011	6261	Frais d'affranchissement	1 000,00
011	6248	Divers	5 000,00
011	6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00
011	6156	Maintenance	2 000,00
011	615222	Entretien bâtiment Auberge Val d'Ainan	8 000,00
011	60631	Fournitures d'entretien	2 000,00

011	60622	Carburants	2 000,00
011	60612	Énergie - électricité	9 000,00
011	61558	Autres biens mobiliers	3 000,00

Total 39 160,00 €

CREDITS A REDUIRE			
011	60611	Eau et assainissement	-1 100,00
011	6358	Autres droits	-4 000,00
011	6238	Divers	-1 000,00
011	6231	Annonces et insertions	-560,00
011	6228	Divers	-2 600,00
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	-4 300,00
011	6182	Documentation générale et technique	-500,00
011	617	Études et recherches	-3 000,00
011	615221	Entretien bâtiment piscine	-800,00
011	6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques)	-2 000,00
011	6064	Fournitures administratives	-700,00
011	60633	Fournitures de voirie	-1 400,00
011	606311	Fournitures entretien piscine	-1 200,00
011	60623	Alimentation	-7 000,00
011	60621	Combustibles	-9 000,00

Total -39 160,00 €

Décision modificative Numéro 5

Le Conseil Municipal, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

INVESTISSEMENT

CREDITS A OUVRIR				
Chap	Art	Op	Objet	
23	2313	24	Constructions	11 000,00
20	2031	22	Frais d'études	1 400,00
20	2031	16	Frais d'études	2 400,00
21	2183	10001	Matériel de bureau et matériel informatique	4 300,00
21	2158	16	Autres installations, matériel et outillage technique	7 900,00
23	2313	16	Constructions	160 000,00
21	2158	44	Autres installations, matériel et outillage technique	3 500,00

Total 190 500,00 €

CREDITS A REDUIRE				
Chap	Art	Op	Objet	Montant
23	2315	94	Installations, matériel et outillage techniques	-171 000,00
20	2031	92	Frais d'études	-3 800,00
21	2182	10004	Matériel de transport	-7 800,00
21	2158	13	Autres installations, matériel et outillage technique	-7 900,00

Total -190 500,00 €

Décisions : adoptées à l'unanimité

✓ Révision du loyer « Atelier d'AGNES »

La commune de Saint Geoire en Valdaine dispose de locaux qu'elle met à disposition de manière régulière. Mme DERNIAUX occupe le local du 603, route du bourg, pour son activité de dorure, restauration de cadres et création de vitraux et y trouve toute satisfaction.

Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de reconduire la mise à disposition du local municipal sis, 603, route du bourg à Mme DERNIAUX sur la base d'un loyer mensuel maintenu de 350 € TTC jusqu'au 31 décembre 2016.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Marché accessibilité Mairie : avenants

Il est rappelé que 10 lots composent le marché de Mise en Accessibilité de la Mairie.

Après la prise en compte des ajustements et modifications demandées par le maître d'ouvrage ainsi que le maître d'œuvre, l'entreprise s'oblige à l'exécution des travaux décrits dans les descriptifs ou devis pour le montant suivant :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT
01	DEMOLITION MACONNERIE	EURL PEGOUD	2 930.00 €
01	DEMOLITION MACONNERIE	EURL PEGOUD	869.70 €
02	TRAITEMENT DES BOIS	SAS BPH	597.90 €
05	PLAFOND CLOISON ISOLATION	SIDC	4 434.00 €

Il est proposé au conseil municipal de valider cette proposition d'avenants.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Contrat de fourniture d'électricité : choix du prestataire

La commune de Saint Geoire en Valdaine détient deux contrats de fourniture d'électricité, d'accès au réseau public de distribution ainsi que son utilisation pour une puissance supérieure à 36 kVA sur deux sites : bâtiments communaux et école maternelle.

Ces contrats sont soumis à réglementation européenne.

La municipalité a interpellé EDF Collectivités afin d'obtenir des propositions.

A l'issue des négociations, il est proposé une formule de tarif fixe sur 35 mois à compter du 1^{er} février 2016 sur les bases ci-dessous :

€ Hors taxe	Ecole maternelle	Bâtiments communaux
Abonnement mensuel	41.521	41.521
HPH	5.347 c€	5.346 c€
HCH	3.864 c€	3.869 c€
HPE	4.226 c€	4.212 c€
HCE	3.064 c€	3.042 c€

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Conventions de mise à disposition des locaux municipaux

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre du soutien aux associations de St Geoire en Valdaine, la Ville, en plus d'une aide financière versée sous forme de subvention, est amenée à mettre gracieusement à disposition de celles-ci des locaux et/ou équipements.

La signature d'une convention permet de définir au mieux les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties.

Ces conventions **permettront à la fois de clarifier et d'améliorer les relations entre la Ville et les associations** mais également d'optimiser la gestion des différents locaux.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Tarifs communaux 2016

Il a été proposé une reconduction à l'identique des tarifs 2015 pour l'année 2016.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Signature Bail pour La Poste

La commune de Saint Geoire en Valdaine dispose de locaux qu'elle met à disposition de manière régulière. La Poste occupe les locaux du 697, route du bourg, pour son activité de distribution, de tri et d'accueil.

Le loyer a été révisé par délibération du 30 avril 2015 pour un montant de 7 741,47 € par an. Le service immobilier de La Poste a transmis le bail administratif afférant à cette mise à disposition.

Par conséquent il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer ledit bail pour la mise à disposition du local municipal sis, 697, route du bourg à « LOCAPOSTE » sur la base d'un loyer annuel de 7 741,47 € à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de neuf années entières et consécutives.

Décision : adopté à l'unanimité

✓ Tarif de location salle polyvalente « sou des écoles de St Bueil »

L'association a fait une demande d'utilisation de la salle polyvalente en 2016 afin d'organiser un loto car la salle de St Bueil est trop petite.

Cette demande a été étudiée en bureau municipal puis soumise à l'assemblée.

Le conseil municipal n'est pas opposé à cette demande sous réserves :

- que la date retenue soit éloignée de celle des Amis de l'école de St Geoire en Valdaine qui organisent également un loto
- que le tarif appliqué soit de 420 €
- qu'elle n'est valable que pour l'année 2016

Décision : accepté à l'unanimité

POLE ETUDES – TRAVAUX – PROJETS

✓ Accessibilité de la Mairie

Les travaux sont bien avancés. Les entreprises s'efforcent de maintenir le planning pour une livraison dans la première quinzaine de janvier 2016.

✓ Travaux d'aménagement et de sécurité de la RD 28

Les alternats de circulation et les bordures seront en place le 18 décembre. Les conditions météorologiques favorables permettent d'avancer. Néanmoins le coulage des bétons n'est plus possible avec les gelées matinales. Le chantier reprendra le 11 janvier.

✓ Abri pour le matériel de déneigement

Les travaux de construction de l'abri débutent le 11 décembre sur la plateforme jouxtant les locaux des services techniques à la Chaffardière.

✓ Marquage horizontal

L'entreprise Proximark intervient pour reprendre des marquages de parking, places handicapées et « dents de requins ».

✓ Informations :

➤ Etat des réalisations à mettre en œuvre dans le cadre de l'Ad'Ap en 2016

Monsieur BEAUFORT a présenté la situation des travaux à réaliser dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé. Il en ressort que, si des aménagements peuvent être réalisés par les services techniques, ceux concernant l'Espace Versoud nécessitent une maîtrise d'œuvre, confiée à un architecte.

Le programme est estimé à 95 000 € pour 2016.

➤ Signalétique d'informations générales

Monsieur BEAUFORT a précisé qu'un groupe de travail était formé pour la réflexion sur la signalétique. Il s'agit, dans un premier stade, de recenser tous les panneaux de signalisation afin d'améliorer, harmoniser l'information du village. Un plan de la commune est envisagé sur la place André Chaize par exemple.

Les conclusions de ce travail seront présentées dans le cadre de la préparation du budget 2016.

POLE ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE – URBANISME

➤ Commission Urbanisme du 3 novembre 2015

CERTIFICATS D'URBANISME

CUa 38 386 15 20053 – Récépissé le 2 octobre 2015

Demandeur : Christine Blusset

Adresse du terrain : Le Roulet

Objet : vente d'une parcelle

Section (s) / Parcelle (s) : AS 420

Zonage : Ub et Ubb1 – Périmètre ABF – DPU applicable

CU vérifié par la commission

CUb 38 386 15 20054 – Récépissé le 1^{er} octobre 2015

Demandeur : Michel Perrin-Caille

Adresse du terrain : La Bayardière

Objet : projet de construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AB 211

Zonage : Ne et Aa

Instruction en cours

CUa 38 386 15 20055 – Récépissé le 9 octobre 2015

Demandeur : Florian Charvet

Adresse du terrain : Le Falque

Objet : projet de construction / réhabilitation d'une habitation existante

Section (s) / Parcelle (s) : AC 14

Zonage : Nh

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 15 20056 – Récépissé le 14 octobre 2015

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Montée des Trois Pierres

Objet : vente d'une habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AN 149 – AN 148 – AN 216

Zonage : Ubb1 – Périmètre ABF – DPU applicable

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 15 20057 – Récépissé le 19 octobre 2015

Demandeur : M^e Frédéric Varin

Adresse du terrain : Voie du 8 mai 1945

Objet : vente d'une habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AW 119 – AW 121 – AW 125

Zonage : Ub et N espace boisé classé – Périmètre ABF – DPU applicable

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 15 20058 – Récépissé le 19 octobre 2015

Demandeur : Lexalp Avocats

Adresse du terrain : Voie de la Thuery

Section (s) / Parcelle (s) : AE 260

Zonage : Ue et Ueb4

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 15 20059 – Récépissé le 22 octobre 2015

Demandeur : M^e Aurélie Guilaumot

Adresse du terrain : rue de Verdun

Objet : vente d'une habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AM 253

Zonage : Uab1

CU vérifié par la commission

CUa 38 386 15 20060 – Récépissé le 22 octobre 2015

Demandeur : M^e Aurélie Guilaumot

Adresse du terrain : rue de Verdun

Section (s) / Parcelle (s) : AM 153 – AM 154

Zonage : Uab1 (AM 154) – Uab1 et Uab2 (AM 153)

CU vérifié par la commission

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 15 20030 – Récépissé le 18 septembre 2015

Demandeur : Gilbert Renoud

Adresse du terrain : « La Fallanchère »

Objet : la création d'un accès servitude sur le surplus, une clôture consistant en la construction d'un muret surmonté d'un grillage, la régularisation de l'escalier construit en bordure de la RD 28 et le déplacement d'un portail existant

Section (s) / Parcelle (s) : AW 385

Zonage : Ub

Arrêté favorable pris le 20 octobre 2015

DP 38 386 15 20033 – Récépissé le 23 septembre 2015

Demandeur : Claude Monnier

Adresse du terrain : « Le Boyet »

Objet : construction d'un mur de 1.80 m

Section (s) / Parcelle (s) : AW 234

Zonage : Ub

Arrêté favorable pris le 19 octobre 2015

DP 38 386 15 20035 – Récépissé le 30 septembre 2015

Demandeur : Olivier Blusset

Adresse du terrain : Les Balcons de la Valdaine II

Objet : création d'une ouverture dans le garage – Construction d'un abri de jardin

Section (s) / Parcelle (s) : AL 501 – AL 505

Zonage : Ubb1 et Ubb2

Arrêté favorable pris le 26 octobre 2015

DP 38 386 15 20036 – Récépissé le 26 septembre 2015

Demandeur : AEP – M. Dompnier Frédéric

Adresse du terrain : La Combe

Objet : création d'un accès PMR

Section (s) / Parcelle (s) : AN 50

Zonage : Uaa et Uab4

Avis favorable des Bâtiments de France

Instruction en cours

DP 38 386 15 20037 – Récépissé le 26 septembre 2015

Demandeur : OGECE Ecole Plampalais – M. Luc Bréart de Boisanger

Adresse du terrain : Plampalais – route de St Sulpice

Objet : création d'un accès PMR

Section (s) / Parcelle (s) : AW 313

Zonage : Uab1

Demande de pièces complémentaires sollicitées par l'architecte des Bâtiments de France.

Instruction en cours

DP 38 386 15 20038 – Récépissé le 2 octobre 2015

Demandeur : Jacques Auriol

Adresse du terrain : impasse de la Motte Castrale

Objet : réfection de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AW 237

Zonage : Ub

Avis favorable de la commission et des bâtiments de France

DP 38 386 15 20039 – Récépissé le 16 octobre 2015

Demandeur : Joëlle Rambaud

Adresse du terrain : route du Petit Consuoz

Objet : réfection de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AV 157

Zonage : Ne

Avis favorable de la commission

DP 38 386 15 20040 – Récépissé le 19 octobre 2015

Demandeur : Agnès Farjon

Adresse du terrain : chemin du Fourrier

Objet : abri en bois attenant à l'habitation principale

Section (s) / Parcelle (s) : AT 162 – AT 215

Zonage : Ne et A

Avis favorable de la commission

DP 38 386 15 20041 – Récépissé le 28 octobre 2015

Demandeur : Eric Busutil

Adresse du terrain : route de Grosset

Objet : construction d'un garage double attenant à l'habitation

Section (s) / Parcelle (s) : AD 324

Zonage : Nh

Avis défavorable de la commission. La construction projetée nécessite le dépôt d'un permis de construire.

DP 38 386 15 20042 – Récépissé le 3 novembre 2015

Demandeur : Pietro Cannavo

Adresse du terrain : route de Grosset

Objet : réfection de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AD 380

Zonage : Nh

Avis favorable de la commission

DP 38 386 15 20043 – Récépissé le 3 novembre 2015

Demandeur : Commune de St Geoire en Valdaine

Adresse du terrain : La Martinette

Objet : réfection de toiture et bardage de la buvette

Section (s) / Parcelle (s) : AE 203

Zonage : Uda

Avis favorable de la commission

DP 38 386 15 20044 – Récépissé le 29 octobre 2015

Demandeur : Lazare Raketec

Adresse du terrain : Le Falque

Objet : réfection de toiture

Section (s) / Parcelle (s) : AC 230

Zonage : Nhb2

Avis favorable de la commission

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 15 20002 – Récépissé le 03 septembre 2015

Demandeur : CHAPUS COUTURIER Irène

Adresse du terrain : 141 rue du Barry –Villa les Ormes

Objet : mise en place de 5 fenêtres de toit (3 sur le panneau sud, et 2 sur le panneau nord) en vue d'agrandir l'appartement du 1^{er} étage.

Section (s) / Parcelle (s) : AN 18

Zonage : Uab1

Proposition d'arrêté favorable

PC 38 386 15 20003 – Récépissé le 07 septembre 2015

Demandeur : Commune de St Geoire en Valdaine

Adresse du terrain : Locaux communaux (Chaffardièrè)

Objet : création d'un abri pour les lames de déneigement.

Section (s) / Parcelle (s) : AN 68 – AN 199

Zonage : Ub

Proposition d'arrêté favorable

PC 38 386 15 20004 – Récépissé le 22 octobre 2015

Demandeur : Franck et Emma Thory

Adresse du terrain : Champ Morel – Les Hauts de Champ Morel

Objet : construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AL 576

Zonage : Ubb1

Instruction en cours

PC 38 386 15 20005 – Récépissé le 29 octobre 2015

Demandeur : Sandrine Guiboud-Ribaud et Jean Goncalves

Adresse du terrain : Le Roulet – Impasse des Vignes

Objet : construction d'une maison individuelle

Projet situé dans le périmètre ABF

Section (s) / Parcelle (s) : AS 236 – AS 237 – AS 238

Zonage : Ub (AS 237) – As (AS 236 – AS 238)

Instruction en cours

PC 38 386 14 20007

Demandeur : Benjamin Depeyre

Objet : demande de retrait du permis de construire accordé en mars 2015.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Le Bourg

Section (s) / Parcelle (s) : AN 133

Zonage : Uab1

Pas de droit de préemption

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Montée des Trois Pierres

Section (s) / Parcelle (s) : AN 149 – AN 148 – AN 216

Zonage : Ubb1

Pas de droit de préemption

Demandeur : M^e Frédéric Varin

Adresse du terrain : Voie du 8 mai 1945

Section (s) / Parcelle (s) : AW 119 – AW 121 – AW 125

Zonage : Ub et N espace boisé classé

Pas de droit de préemption

Demandeur : Me Aurélie Guillaumot

Adresse du terrain : Rue de Verdun

Section (s) / Parcelle (s) : AN 253 – AM 153 – AM 154

Zonage : Uab1 (AN 253) - Uab1 (AM 154) – Uab1 et Uab2 (AM 153)

Pas de droit de préemption

➤ Commission Urbanisme du 26 novembre 2015

CERTIFICATS D'URBANISME

CUb 38 386 15 20054 – Récépissé le 1^{er} octobre 2015

Demandeur : Michel Perrin-Caille

Adresse du terrain : La Bayardière

Objet : projet de construction d'une maison individuelle

Section (s) / Parcelle (s) : AB 211

Zonage : Ne et Aa

Proposition d'arrêté

CUa 38 386 15 20061 – Récépissé le 4 novembre 2015

Demandeur : M^e Emmanuel Perrot
Adresse du terrain : Chemin du Fourrier
Objet : vente habitation
Section (s) / Parcelle (s) : AV 183
Zonage : Ne
CU vérifié par la commission

CUa 38 386 15 20062 – Récépissé le 5 novembre 2015

Demandeur : M^e Didier Hermann
Adresse du terrain : Champ Morel – Les Balcons de la Valdaine I
Objet : vente habitation
Section (s) / Parcelle (s) : AL 457
Zonage : Ubb2
CU vérifié par la commission

CUa 38 386 15 20063 – Récépissé le 10 novembre 2015

Demandeur : Act Juris Conseil
Adresse du terrain : Le Bourg – route du Sabotier
Objet : vente fonds de commerce
Section (s) / Parcelle (s) : AN 33
Zonage : Ua
CU vérifié par la commission

CUa 38 386 15 20064 – Récépissé le 13 novembre 2015

Demandeur : AB2C Notaires
Adresse du terrain : Choché le Boulongeat
Objet : vente habitation
Section (s) / Parcelle (s) : AL 311 – AL 382
Zonage : AL 311 = Nh et Nhb1
AL 382 = Ab1
CU vérifié par la commission

DECLARATIONS PREALABLES

DP 38 386 15 20024 – Récépissé le 21 juillet 2015

Demandeur : Jean-Yves et Carmen GIROUD-GARAMPON
Adresse du terrain : «Le Roulet», 516 Impasse des Vignes
Objet : Surélévation d'un mur pour remettre une cour à niveau
Section (s) / Parcelle (s) : AS 108
Zonage : Ub
Avis favorable de la commission et de l'architecte des bâtiments de France (avec prescriptions)

DP 38 386 15 20045 – Récépissé le 24 novembre 2015

Demandeur : Benjamin Depeyre
Adresse du terrain : Choché le Michaud
Objet : abri en bois pour chambre d'hôte insolite (bulle)
Section (s) / Parcelle (s) : AL 451 – AL 554
Zonage : AL 451 = Ubb1 et Ubb2
AL 554 = Ubb1
Instruction en cours

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 38 386 15 20006 – Récépissé le 12 novembre 2015

Demandeur : Eric Busuttill
Adresse du terrain : 479 route de Grosset
Objet : construction d'un garage double de 39m² à ossature bois recouvert d'un crépi identique à celui de l'habitation
Section (s) / Parcelle (s) : AD 324
Zonage : Nhb2 et Nh
Instruction en cours

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Demandeur : Me Didier Hermann

Adresse du terrain : Champ Morel – Lotissement « Les Balcons de la Valdaine I »

Section (s) / Parcelle (s) : AL 457

Zonage : Ubb2

Pas de droit de préemption

Demandeur : AB2C Notaires

Adresse du terrain : Montée des Trois Pierres

Section (s) / Parcelle (s) : AN 216

Zonage : Ubb1

Pas de droit de préemption

- Acquisitions de terrains au lieu-dit « La Combe du Verderet »

TERRAIN CADASTRE SECTION AM 129 LIEU-DIT « LA COMBE DU VERDERET »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de St Geoire en Valdaine a pour projet la mise en place indispensable d'un bassin de rétention des eaux pluviales provenant du Centre Hospitalier Gériatrique de St Geoire en Valdaine. Des études ont été menées pour ce projet et le choix de son emplacement s'est porté sur le secteur de la Combe du Verderet en raison du ruisseau existant.

Pour ce faire, la commune a besoin d'acquérir un terrain cadastré section AM numéro 129, d'une superficie de 375 mètres carrés, située en zone Naturelle au Plan Local de l'Urbanisme, propriété en indivision de Monsieur Pierre François ELIA, demeurant 68 rue Jolliot Curie, 69005 Lyon, et de Monsieur Jacques ELIA, demeurant La Branchat, 38480, St Albin de Vaulserre.

TERRAIN CADASTRE SECTION AM 132 LIEU-DIT « LA COMBE DU VERDERET »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de St Geoire en Valdaine a pour projet la mise en place indispensable d'un bassin de rétention des eaux pluviales provenant du Centre Hospitalier Gériatrique de St Geoire en Valdaine. Des études ont été menées pour ce projet et le choix de son emplacement s'est porté sur le secteur de la Combe du Verderet en raison du ruisseau existant.

Pour ce faire, la commune a besoin d'acquérir un terrain cadastré section AM numéro 132, d'une superficie de 375 mètres carrés, située en zone Naturelle au Plan Local de l'Urbanisme, propriété de Madame CHARPENNE, demeurant 5 rue Marie-George Picquart, 75017 Paris.

Considérant que le service des domaines a été consulté et a estimé les biens à 300 € chacun le 20 novembre 2015,

Il a été proposé au Conseil Municipal l'acquisition des parcelles cadastrées section AM numéro 129 et AM numéro 132. Les frais de notaires resteront à la charge de la commune.

Décision : acceptées à l'unanimité

- Révision du Plan local d'Urbanisme - Contexte

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune a été approuvé le 27 juin 2013. Le document d'urbanisme a été élaboré après la loi Grenelle II (Engagement national pour l'Environnement) du 12 juillet 2010, il doit être mis en compatibilité avec le, SCoT de la région urbaine grenobloise qui couvre notre commune. Il doit être mis en conformités avec les nouvelles lois intervenues depuis la loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 mars 2014, à savoir les AAAF (loi d'avenir de l'agriculture, l'alimentation et la forêt), la loi dite MACRON et la loi de Transition énergétique. Ces lois ont renforcé dans les documents d'urbanisme, les objectifs de développement durable, de lutte contre l'étalement urbain, de réduction de la consommation d'espace, de préservation des espaces agricoles et naturels, de prise en compte de la trame verte et bleue et de la transition énergétique.

L'ordonnance du 23 septembre 2015 prévoit une recodification du Livre 1 du code de l'urbanisme applicable le 1^{er} janvier 2016. Il s'agit donc d'une opportunité de bénéficier des dernières modernisations du contenu des PLU.

Outre ces points essentiels, cette révision peut être l'occasion d'actualiser les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du PLU, en matières d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, d'habitat, d'équipement commercial... pour intégrer les projets de la commune et prendre en compte les évolutions enregistrées depuis le recensement INSEE 2006. La révision sera aussi l'occasion de préciser, en cohérence avec le SCoT, des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (une obligation depuis l'entrée en application de la loi ALUR).

Il s'agit de plus de débattre du positionnement que la commune souhaite jouer à l'avenir dans le Pays Voironnais.

La municipalité, après avoir pris attache auprès de la Direction Départementale des Territoires pour mener à bien cette mission, l'urbaniste Sylvie VALLET a été retenue pour le montant de 24 780 € ht.

POLE SCOLAIRE – CULTURE

➤ Ecoles

Marielle BRUNET a présenté à l'assemblée un point des effectifs scolaires transmis à l'inspection académique par les directrices et des travaux à la suite des conseils d'école.

École maternelle La Lambertière :

Effectif actuel : 81

Effectif prévisionnel 2016/2017: 87

École élémentaire Val Joie :

Effectif actuel : 125

Effectif prévisionnel 2016/2017: 125

Enfants des autres communes

Maternelle :

-8- de Velanne, -6- mangent à la cantine.

Participation financière 800 euros par enfant

+ participation au coût du repas, 2 euros.

-9- de Merlas, -9- mangent à la cantine

Participation financière 750 euros par enfant

+ participation au coût du repas, 1,50 euros.

Elémentaire :

-1- de Velanne, -1- mange à la cantine.

Participation financière 516 euros par enfant

+ participation au coût du repas, 2 euros.

-10- de Merlas, -10 mangent à la cantine

Participation financière 450 euros par enfant

+ participation au coût du repas, 1,50 euros.

Remerciements du corps enseignant et des parents pour les travaux réalisés :

1. Pendant les vacances scolaires ; toiture école maternelle et remplacement des photocopieurs,
2. Pose des stores.

➤ Ouverture de classe à Velanne

La commune de Velanne accueillera les grandes sections de maternelle à la rentrée 2016 si le projet est validé par l'inspection académique. 2 enfants actuellement à la maternelle de Saint Geoire en Valdaine sont concernés.